

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV328 - 09 NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

Rectorat de l'académie de Créteil

2015310-0054 - arrêté portant délégation de signature à Madame Murielle DHETZ, chef de la division des établissements d'enseignement privés du rectorat de Créteil



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 2015310-0054

Signé le vendredi 06 novembre 2015

Rectorat de l'académie de Créteil

arrêté portant délégation de signature à Madame Murielle DHETZ, chef de la division des établissements d'enseignement privés du rectorat de Créteil





Arrêté du 6 novembre 2015 portant délégation de signature à Madame Murielle DHETZ, chef de la division des établissements d'enseignement privés du rectorat de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU le code de l'éducation et notamment son article D222-20;
- VU le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale;
- VU l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré;
- VU le décret du 7 mai 2014 nommant madame Béatrice GILLE rectrice de l'académie de Créteil;
- VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2015091-0007 du 1er avril 2015 portant délégation de signature en matière administrative et n°2015091-0020 du 1er avril 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil;
- VU l'arrêté ministériel en date du 17 janvier 2014 nommant monsieur Thierry LEDROIT dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil;
- VU l'arrêté ministériel en date du 7 septembre 2005, nommant madame Murielle DHETZ, APAENES au rectorat de Créteil;
- VU l'arrêté ministériel en date du 8 juin 2012, nommant madame Christine GOUBRIEVSKY, APAENES au rectorat de Créteil;
- VU l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2013, nommant madame Catherine JOLY, APAENES au rectorat de Créteil;
- VU l'arrêté ministériel en date du 12 septembre 2013, nommant madame Elisabeth MONNIER, ADAENES au rectorat de Créteil;
- VU l'arrêté ministériel en date du 21 juillet 2015, nommant madame Bénédicte DAMON, AAE au rectorat de Créteil;
- VU l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015, nommant madame Isabelle TAIEB, AAE au rectorat de Créteil;

ARRETE

ARTICLE 1: En cas d'absence ou d'empêchement de la rectrice ou du secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Murielle DHETZ, chef de la division des établissements d'enseignement privés, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relevant des matières ciaprès énumérées :

Correspondances aux inspections académiques et chefs d'établissement concernant :

- la gestion des moyens des établissements d'enseignement privés du premier degré et second degré de l'académie;
- les autorisations d'enseigner des enseignants des établissements supérieurs privés.

Gestion administrative et financière des enseignants contractuels, délégués auxiliaires et suppléants :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite

Gestion administrative et financière des enseignants du premier degré :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite

ARTICLE 2: En cas d'absence ou d'empêchement de madame Murielle DHETZ, délégation de signature est donnée à :

- · Madame Christine GOUBRIEVSKY, adjointe au chef de division,
- Madame Catherine JOLY, chef du service des opérations collectives et de la coordination paye
- Madame Elisabeth MONNIER, chef du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés,
- Madame Isabelle TAIEB, chef du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés,
- Monsieur Bénédicte DAMON, chef du service des établissements d'enseignement privés

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants du service dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3: Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou fin de fonctions.

ARTICLE 4: Le présent arrêté abroge l'arrêté du 7 avril 2015.

ARTICLE 5: Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Créteil, le 6 novembre 2015

La rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE